



Accident matériel avec delit de fuite

Par **innesl**, le **18/05/2014** à **21:30**

Bonjour,

Il y a 15 jours, j'ai eu un accident avec délit de fuite.

Je vous explique donc :

j'avais mes enfants dans la voiture, mon fils de 18 mois, assez speed, a ouvert sa portière, du coup, ma vigilance c'est perdue quand je me suis retourne. En panique, j'ai perdu la maîtrise de mon véhicule qui est allé percuter la clôture en béton d'une maison. Je n'allait pas vite, j'étais a 30 km/h, dans un virage. Il n'y avait personne chez les gens. Comme je suis jeune permis, je ne savais pas quoi faire. De plus, ma voiture a eu plus de dégâts que la clôture. Puis je suis parti pour rassurer mes enfants qui étaient un peu choqués. Je me suis dit : vu que j'ai pas de nouvelles, je n'ai pas donné de mes nouvelles a ces personnes.

Maintenant, je suis attendu dans quelques jours pour accident matériel et délit de fuite. J'ai peur, je suis en panique car les proprios ont porté plainte, ils on retrouver ma plaque.

Que vais-je avoir s'il vous plaît ?

Merci d'avance.

PS: pas de blessé, rien vraiment que ma voiture et un bloc en béton.

Par **chaber**, le **19/05/2014** à **06:33**

bonjour

http://www.experatoo.com/code-de-la-route/delit-fuite-apres-accident_34762_1.htm#.U3mlbyjiPb0

le lien ci-dessus répond à votre question.

Etablissez un constat amiable avec le propriétaire de la clôture.

Si les dégâts sont peu conséquents payez les vous-même, sinon malus 25% sur votre assurance jeune permis. C'est un calcul à faire

Par **Tisuisse**, le **19/05/2014** à **08:25**

Bonjour innesl,

Je me pose diverses questions sur votre récit et je crains que les gendarmes ou les policiers se posent les même questions.

- un enfant de 18 mois, installé dans un siège coquille adapté et attaché, ne peut matériellement pas, dans cette position, atteindre l'ouverture de la porte. Comment se fait-il qu'il ait réussi à l'ouvrir ?

- que ce serait-il passé s'il prenait l'envie à cet enfant d'ouvrir la porte alors que vous êtes à 130 km/h sur l'autoroute ? Vos portes ne sont-elles pas munies de la sécurité enfant ? si oui, elle aurait dû être activée puisque cette sécurité enfant ne permet pas d'ouvrir les portes de l'intérieur mais on peut les ouvrir de l'extérieur.

- combien d'enfants aviez-vous dans votre voiture ? combien d'enfants à l'arrière et à l'avant ?

Voilà les questions auxquelles il serait agréable de recevoir des réponses.

En ce qui concerne le délit de fuite, vous avez un dossier en post-it qui vous donne toutes les informations. Merci de vous y reporter puis de venir nous interroger si vous avez besoin d'infos complémentaires.

Dans votre cas, souvent les FDO essayent de proposer aux 2 intervenants (proprio et conducteur) d'établir un constat amiable pour leurs assurances respectives. Si cela se passe bien, si le constat est rempli et signé, l'affaire s'arrêtera là et il n'y aura pas de poursuites judiciaires. En ce qui vous concerne votre assureur, à la prochaine échéance annuelle, vous gratifiera d'un malus de 25 % mais c'est moindre mal, et payera la réfection de la clôture à ce propriétaire.

Par **innesl**, le **19/05/2014** à **10:04**

oui il es dans un siégé adapté a son âge conforme mais en faite le siégé de mon fils était

proche de lui je ne serai dire comment il as réussit a le faire mais oui on avait oublier de fermé la porte avec la sécurité enfant (car j'avait emmené du monde juste avant faire des courses dont il avait enlevé la sécurité) je me sans tout gêné de se fait car d'habitude je n'oubli pas cette sécurité mais sur se coût la j'ai omit javait de enfants derrière.

Le proprio j'ai était le voir quelque jours après il ne veut rien savoir il as dit que maintenant sa serait la police et l'assurance qui fera le tout pourtant je me suis excuser de l'accident et de lui refaire un truc propre mais il ne veut pas entendre...

j'ai reçu une convocation au commissariat de police je craint le pire